



L'Appel d'Offres Spécifiques (AOS) peut être consulté sur www.vivea.fr/vivea-en-region/bourgogne-franche-comte



En Bourgogne-Franche-Comté, près d'un agriculteur sur deux a plus de 50 ans et l'enjeu du renouvellement des générations est crucial pour la profession agricole. Cet appel d'offres des élus VIVEA doit conduire au développement d'une offre de formation permettant à un maximum d'agriculteurs d'anticiper et d'être acteurs de la transmission de leur exploitation.

OBJECTIFS DE LA FORMATION

► Clarifier son projet et être acteur de son changement de vie

Connaitre les étapes, les acteurs et ressources à mobiliser ; Identifier le sens et les motivations pour le chef d'exploitation à la transmission de son exploitation ; Se préparer au changement et construire un nouveau projet de vie.

► Déterminer les différents enjeux liés à la transmission

Acquérir les bases fiscales, sociales, juridiques nécessaires pour conduire le projet ; Estimer les forces et faiblesses de son exploitation ; Evaluer la valeur de son entreprise et son juste prix.

► Communiquer

Présenter positivement son exploitation notamment pour conduire une visite jusqu'à la conclusion avec un repreneur

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- Des méthodes participatives et actives centrées sur l'expérience des stagiaires doivent être mises en œuvre et l'échange entre stagiaires doit être privilégié.
- Un document repère, fil conducteur de toute la formation, est exigé.

À RETENIR

- **Période de réalisation** : entre le 1er janvier 2024 et le 31 décembre 2026
- **Publics / territoire** : contributeurs de la région Bourgogne-Franche-Comté
- **Durée de la formation** : 14 heures minimum
- **Prix d'achat plafond** : 60 €
- **Prise en charge plafond** : 45 €

NOUS POUVONS VOUS ACCOMPAGNER

Yolande MOULEM

Départements : 21, 58, 71, 89

Téléphone : 06 77 80 31 42

Mail : y.moulem@vivea.fr

Sylvie HUMBLLOT

Départements : 25, 39, 70, 90

Téléphone : 06 77 15 55 93

Mail : s.humblot@vivea.fr



Rédacteurs : VIVEA Délégation EST-Bourgogne-Franche-Comté

Destinataires : prestataires de formation

Date de création : Novembre 2023

Date de révision :

Titre de l'AOS	Réussir sa transmission et envisager l'avenir
Validité de l'AOS	<p>Date de début 01/01/2024 Date de fin 31/12/2026</p> <p>L'appel d'offres spécifiques est conclu sur une durée de 3 années et peut faire l'objet d'une révision annuelle.</p>
Cadre général	
Contexte	<p>VIVEA est le fonds d'assurance formation pour les non-salariés du secteur agricole (chefs d'exploitation ou d'entreprise, conjoints collaborateurs et aide-familiaux). Il compte plus de 504 500 contributeurs. VIVEA finance les actions de formation en direction de ses contributeurs et définit une politique de développement de la formation pour répondre aux besoins en compétences de ces derniers en lien avec les orientations de son Plan Stratégique (consultable sur www.vivea.fr).</p> <p>L'origine de l'appel d'offres Près d'un exploitant sur deux en Bourgogne-Franche-Comté a plus de 50 ans et seulement deux départs sur trois sont remplacés en moyenne. L'enjeu du renouvellement des générations est crucial pour la profession agricole mais également pour la société car la production agricole permet la souveraineté alimentaire, l'entretien des paysages et des espaces....</p> <p>Les élus du comité VIVEA de Bourgogne-Franche-Comté souhaitent que des actions de formation soient déployées sur tous les territoires de Bourgogne-Franche-Comté pour permettre à un maximum d'agriculteurs qui approchent de la retraite d'anticiper et de préparer leur départ et, dans la mesure du possible, de transmettre leur outil de production. Ils souhaitent le développement d'une offre de formation qui permette aux participants d'anticiper le plus en amont possible la transmission d'entreprise, de patrimoine, ou la cessation d'activité professionnelle en abordant l'intégralité du processus.</p>
Public éligible à VIVEA	<p>Il s'agit des contributeurs et contributrices de VIVEA à jour de leur contribution. Ce sont les actifs non-salariés qui relèvent du régime agricole : chefs d'entreprise (y compris cotisants de solidarité de moins de 62 ans), conjoints collaborateurs et aides familiaux.</p> <p>Le public visé par cet AOS : Tout chef d'entreprise agricole ayant un projet de</p>



	<p>cessation d'activité, retraite ou reconversion.</p> <p>Le périmètre géographique Région Bourgogne-Franche-Comté</p>
Objectifs généraux de l'appel d'offre	Développer des formations permettant aux chefs d'exploitation d'anticiper et d'être acteur de la transmission de leur entreprise.
Actions attendues	
Objectifs de formation	<p>La formation doit permettre au participant de :</p> <p>Clarifier son projet et être acteur de son changement de vie</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Connaître les étapes, les acteurs et ressources à mobiliser ▶ Identifier le sens et les motivations pour le chef d'exploitation à la transmission de son exploitation ▶ Se préparer au changement et construire un nouveau projet de vie <p>Déterminer les différents enjeux liés à la transmission</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Acquérir les bases fiscales, sociales, juridiques nécessaires pour conduire le projet ▶ Estimer les forces et faiblesses de son exploitation ▶ Evaluer la valeur de son entreprise et son juste prix <p>Communiquer</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Présenter positivement son exploitation, notamment pour conduire une visite jusqu'à la conclusion avec un repreneur
La durée de la formation	La durée minimum doit être de 14 h.
Période de réalisation des actions	Au titre de l'exercice budgétaire de l'année 2024 Du 1/01/2024 au 31/03/2025
Modalités de formation	<p>Les modalités pédagogiques</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Des méthodes participatives et actives centrées sur l'expérience des stagiaires devront être mises en œuvre et l'échange entre stagiaires doit être privilégié. ▶ Un document repère, fil conducteur de toute la formation, est exigé. Il permet à chaque participant de visualiser les étapes du changement et de disposer d'un cadre où récapituler les étapes de sa démarche de projet, de sa réflexion, et de mettre en perspective ses objectifs et les



	<p>moyens pour les atteindre.</p> <p>Les modalités pédagogiques proposées devront être précisées dans le programme de l'action de formation de la demande de financement dans la partie « <i>méthodes pédagogiques et moyens matériels</i> ».</p> <p><u>Moyens d'encadrement</u> : Les compétences des formateurs Les formateurs doivent être experts du domaine mais aussi capables de faire émerger les décisions/solutions propres à chaque participant en apportant les connaissances théoriques au moment opportun. Leur posture doit favoriser la prise en compte des attentes individuelles des participants, de leur expérience et l'expression des situations et des représentations de chacun.</p> <p>Les noms et qualifications (fonction, expérience, formation) des formateurs mobilisés devront être précisés dans le programme de l'action de formation de la demande de financement dans la partie « moyens d'encadrement ».</p>
<p>Autres critères</p>	<p><u>Prérequis des stagiaires</u> : /</p> <p><u>Modalités d'évaluation</u> : Il est demandé de mettre en œuvre systématiquement un recueil des appréciations des stagiaires. Pour les actions de 35 heures et plus, il est impératif de réaliser une évaluation des acquis au regard des objectifs de la formation. Par ailleurs, il est préconisé de développer l'évaluation de chaque dispositif de formation pour mesurer l'efficacité et l'impact de la formation sur les pratiques des bénéficiaires.</p> <p>Les modalités d'évaluation proposées devront être précisées dans la demande de financement dans la partie « <i>critères et modalités d'évaluation des résultats</i> ».</p>
<p>Modalités de prise en charge</p>	
<p>Engagement de l'organisme</p>	<p>En répondant à cet appel d'offre, l'organisme de formation s'engage à respecter les critères qui y sont définis :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ L'adéquation aux objectifs des actions ; ▶ L'adéquation aux modalités de formation requises ▶ Le cas échéant, les caractéristiques du public, les autres critères et le titre de l'action. <p>VIVEA pourra contrôler si l'organisme respecte les critères fixés par le présent appel d'offres. L'organisme s'engage à fournir, à la demande de VIVEA, les justificatifs montrant le respect de ces engagements.</p>
<p>Critères de sélection</p>	<p>Les critères sur lesquels seront sélectionnées les demandes de financement en lien avec les propositions attendues sont les suivants :</p>



	<ul style="list-style-type: none"> ▶ L'adéquation aux objectifs de formation ▶ Le prix (coût TTC heure /stagiaire) ▶ Les modalités pédagogiques proposées ▶ L'adéquation au public visé. ▶ Les compétences des formateurs
Conditions de prise en charge par VIVEA	
Prix d'achat	<p>Les actions de formation sont achetées par VIVEA sur la base des critères de sélection à concurrence de l'enveloppe financière mise à disposition par le comité régional VIVEA et selon l'ordre de transmission (dates de transmission) des demandes de financement.</p> <p>Le prix d'achat plafond des actions de formation répondant à cet appel d'offre spécifique est fixé à 60 € TTC par heure/stagiaire.</p> <p>La valorisation financière liée à la Politique Qualité Formation VIVEA peut s'appliquer sur les actions de formation relevant de cet appel d'offres. VIVEA se réserve la possibilité de négocier le prix d'achat.</p>
Prise en charge	<p>La prise en charge plafond de VIVEA est fixée à 45 € TTC par heure/stagiaire. La valorisation financière liée à la Politique Qualité Formation VIVEA peut s'appliquer sur les actions de formation relevant de cet appel d'offres. VIVEA se réserve la possibilité de négocier la prise en charge.</p> <p>Les bénéficiaires de l'action de formation devront être informés du financement de l'action par VIVEA et par d'éventuels Co-financeurs (en fonction des territoires).</p>
Les critères qualitatifs de l'action	
Nombre de participants minimum par action	1
Nombre de participants maximum par action	15 pour un formateur
Accompagnement individualisé	
Accompagnement individualisé autorisé	▶ Oui
Formation Mixte Digitale	
Formation Mixte Digitale autorisée	▶ Oui
Formation Ouverte à distance	
Formation Ouverte à	▶ Non



distance autorisée	
Modalités de dépôt de la demande de financement	
	<p>La demande de financement doit être saisie sur l'extranet de VIVEA sur une session d'instruction de l'appel d'offre permanent du comité régional du lieu de réalisation de la formation :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Dans la priorité 1 « Conforter la position du chef d'entreprise » • Dans le domaine de compétence « Transmission » • En cochant le projet « AOS Transmission d'entreprise »
Champ d'application	
	Cet appel d'offres spécifiques concerne la Bourgogne-Franche-Comté

Pour en savoir plus sur cet appel d'offre spécifique, vous pouvez contacter :

Départements 21, 58, 71 et 89

Yolande MOULEM
06 77 80 31 42
y.moulem@vivea.fr

Départements 25, 39, 70 et 90

Sylvie HUMBLLOT
06 77 15 55 93
s.humblot@vivea.fr